



COMPTE RENDU CMJE SAMEDI 26 MAI 2018

Le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants s'est réuni à la mairie à 10h30.

Étaient présent(e)s : CHAVENEAU Gatien, DINEUR Gaëtane, FONTAINE Louise, GARNIER Louna, GAUTIER Matthys, GUEDOIT Lenny, LABORDE Zoé, LAFORÊTS Ambre, LECHEVALIER Jules, LEGRAND Giovanni, MAHEUST Marie-Lou, MARGUERITTE Louisa, MOUADDINE Jawad, PAILLEY-PORET Anna, PAILLEY-PORET Constance, PATUREL Astrid, THUILLIER-HAMEL Ambre, VENIARD Juline.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : BARBE Maud, BOYER Marius, GRASSIN Inès, MOSRATI Nour, PIGNOL Gaëtan, PUPIN Léa.

Élu(e)s également présent(e)s à la réunion : BRODIN Jacques, CHAUVOIS Christian, TRAMPLER-JOUAN Danielle.

La présidente Anna Pailley-Poret fait l'appel et fait approuver le compte-rendu du CMJE du samedi 21 avril.

Olivier rappelle qu'il est important de lire le compte-rendu et que cela ne prendra que quelques minutes.

La présidente présente l'ordre du jour :

- Exploitation par groupe du radar pédagogique.
- Privilégier les projets retenus sur les trois sites.

Olivier distribue une feuille de groupe aux conseillers afin de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est l'utilité selon vous d'un radar pédagogique ?
2. Quels sont les lieux dans la commune où il faudrait le mettre en place ?
3. Etude du document extrait de l'exploitation du radar positionné dans la zone 30 rue de la Cavée : détecter, informer, sécuriser.

Route de Blainville zone 30.

Début d'exploitation mercredi 25 avril 2018 à 0 h 00 - fin d'exploitation samedi 12 mai 2018 à 10 h 52, soit 17 jours.

Ce document est une synthèse des mesures. Les conseillers sont amenés à se séparer en petits groupes pour l'étude du document et à choisir un rapporteur.

Monsieur CHAUVOIS rappelle qu'un radar pédagogique coûte entre 2500 € et 3000 €. Il ne permet pas de verbaliser : seule la gendarmerie peut le faire.

Le radar pédagogique donne des informations précises et très importantes. Monsieur CHAUVOIS confirme que la vitesse des véhicules dans la commune est une préoccupation pour les élus.

Les jeunes conseillers répondent :

- 1^{ère} question : utilité du radar pédagogique.
- Cela sert à enregistrer la vitesse des véhicules.
- Cela sert à mesurer la vitesse (bien ou pas bien).
- Cela sert à limiter la vitesse et à sensibiliser les conducteurs.

Olivier rappelle le nom : radar pédagogique pour les aider à réfléchir.

Monsieur CHAUVOIS demande si l'on peut obtenir d'autres informations avec le radar pédagogique.

- 2^{ème} question : quels sont les lieux dans la commune où on pourrait mettre le radar ?
- Principalement sur la route qui traverse Biéville-Beuville.
- Dans la descente sur la route de Blainville.
- Au niveau des commerces.

Question de Monsieur Jacques BRODIN : généralement, où commence la limitation de vitesse dans Biéville-Beuville ?

Il y a un point qui délimite : c'est lorsque l'on arrive au panneau qui indique le nom de la commune de Biéville-Beuville.

- Etude du document de 10 pages contenant les informations extraites du radar en petits groupes avec l'aide de Monsieur CHAUVOIS qui donne quelques informations.
- Sens entrant : vous arrivez face au radar.
- Sens sortant : le radar prend aussi la vitesse du véhicule qui est passé devant le radar.

« Camembert » - Sens entrant.

Sur la droite de ce camembert, vous avez le nombre de véhicules qui sont passés à cet endroit et leur vitesse, moins de 30 km/h, plus de 40 km/h, plus de 50 km/h... :

- 70 % des véhicules passent à moins de 40 km/h.
- 20 231 véhicules sont descendus à cet endroit pendant 17 jours.

« Camembert » – Sens sortant.

Les chiffres ne sont pas les mêmes.

On roule plus vite, les vitesses sont moins respectées dans le sens de la montée que dans le sens de la descente et plus de véhicules roulent dans ce sens : 24 281.

Conclusion : pour avoir le trafic journalier on additionne les deux sens et on divise par le nombre de jours soit 2 618 véhicules.

Monsieur CHAUVOIS et Olivier interrogent sur l'utilité du radar pédagogique.

Réponse :

- 1^{ère} utilité : connaître le trafic.
- 2^{ème} utilité : cela sert à dire aux gendarmes si la vitesse est respectée ou pas.
- 3^{ème} utilité : si la route n'est pas en bon état à négocier avec le Conseil Départemental pour y faire des travaux.

Question d'Olivier :

Les véhicules qui montent vont plus vite qu'en descendant. Cela signifie-t-il que les conducteurs sont davantage pressés ou que le radar pédagogique a une influence sur la conduite.

Page 9, il y a le passage de tous les véhicules et leur vitesse qui permet de découvrir par exemple que tous les jours à la même heure un véhicule traverse la commune à vive allure et de transmettre cette information à la gendarmerie.

Monsieur CHAUVOIS donne des informations sur les endroits de la commune où il y a davantage de circulation et où il y en a moins.

On a mis un radar :

- Rue des dix Acres (rond point d'arrivée).
- Sur toute la longueur de la route principale – zone 50, zone 30 et à nouveau zone 50.
- Route de Blainville après les Pervenches zone 30.
- Avenue du Château dans l'autre sens.
- Route de Mathieu.
- Rue Mozart au niveau du centre multi-activités.

On s'est rendu compte que :

- Rue des dix Acres, les gens roulent vite. On a donc installé des dos d'âne, des ralentisseurs.
- 54 % respectent la vitesse et donc 46 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse.
- Contrairement à ce que l'on pense, les véhicules ne roulent pas vite partout sur la route principale.
- 78 % des véhicules respectent la vitesse rue de la DIB, cela semble signifier que la zone 30 a un effet positif.
- 99 % des véhicules respectent la vitesse rue du Général de Gaulle.
- 89 % des véhicules respectent la vitesse route de Mathieu.
- 98 % des véhicules respectent la vitesse rue Mozart.
- Par contre sur la route de Blainville, on a des vitesses très élevées, 25 à 30 % des véhicules ont des vitesses excessives.

Vous pouvez constater 2 endroits où la vitesse n'est pas respectée :

- Rue des dix Acres.
- Route de Blainville.

Toutes ces informations sont transmises à la gendarmerie. Le radar pédagogique a donc une utilité, et il faut se méfier des « à priori » (vitesse réelle et vitesse ressentie).

Questions diverses :

- Ambre
 - Il va y avoir des nouveaux appartements sur l'ancien terrain de foot, par conséquent est-ce qu'il y aura des parkings ?
Réponse : il y aura en effet des parkings en sous-sol et un réaménagement de la rue de Lympstone.
- Astrid
 - Avez-vous une idée pour installer le terrain de pétanque.
Réponse : dans un premier temps, il sera installé à la Sapée.
- Ambre
 - Quand seront installés les jeux à la Sapée ?
Réponse : il faut d'abord que cet espace soit clôturé pour la sécurité (scooters) et la propreté (chiens). Cela se fera dans l'année.
- Marie-Lou
 - Que peut-on faire si quelqu'un tond tard le soir ?
Réponse : Monsieur le Préfet a imposé des heures pendant lesquelles c'est interdit et Monsieur le Maire de Biéville-Beuville a restreint pour le dimanche matin.
Il suffit de la signaler en mairie et on adresse un courrier pour mettre en garde.
- Astrid remercie pour l'installation des jeux rue Mozart qui ont beaucoup de succès.

Le prochain conseil aura lieu le 16 juin prochain. Il faudra décider de vos choix, finaliser afin de prévoir la présentation aux élus à la rentrée. On peut envisager une ballade jusqu'à la nouvelle piste cyclable après le bilan au dernier conseil.

La séance est levée à 12 h 00.